

La QUALITE des apprenants au début de chaque processus éducatif

ABDENNASSER NAJI

Président de l'AMAQUEN, Maroc

1. RÉSUMÉ

Le système éducatif est organisé sous forme de cycles alimentant chacun celui qui le suit par des apprenants. Ceux-ci poursuivront leurs études dans le cycle de destination et leur avenir sera certainement tributaire en moins en partie de la qualité des compétences acquises au cycle précédent. Etant donnée les divergences et disparités existant entre les différents cycles dues essentiellement au fait que chacun répond à sa propre logique de conception et à l'absence de coordination entre eux, il y a un manque énorme de qualité à gagner à l'interface des cycles. Le système d'orientation qui joue le rôle de service d'approvisionnement doit être rénové pour renforcer la qualité éducative, mais ce n'est pas le seul. Encore faut-il aider les orienteurs à évaluer à sa juste valeur la qualité des apprenants, mettre en place des liens de partenariat entre les cycles pour s'aider mutuellement en faveur de la qualité et instaurer des systèmes de contrôle de réception à l'entrée de chaque cycle, épaulés par des mesures correctives et préventives.

Mots-clés : système d'orientation, fiche de compétences, partenariat, client/fournisseur, contrôle de réception

2. INTRODUCTION

Il est incontestable que la qualité intrinsèque de chaque processus éducatif joue un rôle déterminant dans la qualité du système éducatif en entier. Celui-ci étant constitué de plusieurs processus, on serait tenté de déduire que sa qualité serait tout simplement la somme des qualités de ces derniers. C'est vrai, mais seulement en partie, car le système éducatif est si complexe qu'il ne suffit pas de le décomposer en éléments simples pour résoudre son équation. Ces éléments sont en interaction dynamique et entretiennent des relations tellement complexes entre eux que la résolution du problème systémique par une simple addition des solutions des petits problèmes qui en découlent analytiquement n'est plus une démarche valide. Parmi les éléments qui s'inscrivent dans cette optique et qui méritent une attention toute particulière, la spécification du profil de l'apprenant au début

de chaque processus. C'est aussi l'une des tâches les plus compliquées et les plus ardues. Elle doit en effet donner la réponse juste à une question très délicate : dans un système éducatif formé de processus interdépendants qui se trouvent en interaction continue, comment procéder pour définir avec la précision requise le profil de l'intrant de chaque processus qui soit capable de se transformer en un sortant satisfaisant les besoins des utilisateurs ? Il est ainsi nécessaire de définir une méthodologie qui permet d'aboutir à la définition des profils en partant des besoins préalablement traduits en capacités, lesquelles sont exprimées à leur tour sous forme de compétences. Si un processus s'inscrit dans le prolongement naturel d'un autre, comme c'est le cas de l'enseignement secondaire et l'enseignement collégial par exemple, l'intrant de l'un doit constituer l'équivalent du sortant de son prédécesseur.

3. LE CONSTAT

La particularité essentielle de l'opération d'approvisionnement en élèves de l'enseignement secondaire par l'enseignement collégiale c'est qu'elle est réalisée par une partie tierce. Celle-ci est représentée par les orienteurs qui ont le rôle d'orienter l'élève vers la filière de son choix, à condition qu'il totalise le nombre de points exigé et que la capacité d'accueil de l'établissement de destination ne soit pas dépassée. Ce sont deux critères qui ne garantissent pas, loin s'en faut, un approvisionnement de qualité.

1.1. Des critères à revoir

Le premier ne constitue en aucun cas un indicateur fiable de l'adéquation du profil de l'élève qui répond favorablement à ce critère avec les besoins réels de la filière vers laquelle il est orienté. Car il faut bien que celui qui veut poursuivre avec succès ses études dans une branche donnée possède des caractéristiques propres à cette dernière. Or il est quasiment impossible de juger de la présence ou non de ces caractéristiques chez un élève en connaissant uniquement sa moyenne générale ou celle de quelques disciplines, comme les mathématiques et les sciences physiques, pour les élèves qui choisissent les branches scientifiques, par exemple. Si cette manière de procéder s'avère parfois suffisante, il a par contre démontré ses limites dans de nombreux cas. Il suffit pour s'en convaincre de contempler les deux exemples suivants :

Le premier concerne les résultats enregistrés par un élève de la branche électronique qui a pu décrocher son bac avec mention, alors qu'il est loin d'avoir le profil d'un électronicien. La figure 1 illustre bien cet état de fait ; elle montre en effet que l'élève en question est très bon dans les matières littéraires, mais faible dans les matières scientifiques et juste moyen dans les matières technologiques, alors qu'un vrai électronicien doit être très bon dans les matières technologiques et bon dans les matières scientifiques, ce qui n'est pas le cas ici. Cet exemple n'est qu'un cas parmi bien d'autres qui sont tous l'illustration d'une seule et même cause : un système d'orientation défaillant et non adapté ;

Le deuxième est illustré par la faiblesse ostensible de la plupart des élèves de la section électronique dans les matières scientifiques (voir figure 2), ce qui est antinomique avec les conditions requises pour l'élève qui désire poursuivre ses études dans cette branche, celui-ci devant avoir un bon niveau scientifique. C'est encore une fois l'une des tares du système d'orientation actuel, explicable certes mais non justifiable. Ainsi peut-on l'expliquer de deux façons différentes : soit que le vivier de recrutement est faible, ce qui oblige les orienteurs à permettre le passage vers la filière électronique aux élèves qui ne remplissent pas les conditions requises, soit que ceux qui accèdent à cette branche ont effectivement les moyennes requises dans les matières scientifiques mais n'ont pas pour autant le profil scientifique requis.

1.2. Les lacunes à combler

Cette dernière explication dévoile la principale défaillance du système d'orientation pratiqué jusqu'à présent, celle que l'on peut résumer dans la non prise en compte de critères rationnels et pertinents dans l'opération d'orientation des élèves vers l'enseignement secondaire. Il ne suffit évidemment pas qu'un élève possède une bonne note en mathématiques pour affirmer qu'il répond bien aux exigences d'une filière donnée ; encore faut-il que les compétences qu'il a acquises à l'issue de l'enseignement collégial soient compatibles avec celles requises par la branche de destination. Cette information de surcroît très précieuse ne peut être révélée par la simple lecture des notes obtenues par l'élève dans les matières scientifiques. Ces notes préjugent globalement d'un certain niveau chez l'élève certes, mais ne permettent pas de définir avec une exactitude acceptable quelles compétences il détient. A ceci plusieurs raisons :

Les compétences les plus exigées dans l'enseignement collégial ne sont pas forcément celles les plus requises par l'enseignement secondaire ;

Le système de notation n'est pas uniforme et encore moins universel, il y a différence d'appréciation entre les enseignants, ce qui veut dire que la même note ne reflète pas le même niveau ;

Les examens sont élaborés en rupture complète avec ce qui se passe dans l'enseignement secondaire. Alors que les programmes de l'enseignement collégial sont en principe élaborés en coordination avec l'enseignement secondaire, puisque ce dernier est le prolongement naturel du premier, on remarque malheureusement que les examens de passage entre ces deux grades de l'enseignement semblent occulter cette réalité. Leurs contenus n'évaluent quasiment pas l'aptitude de l'élève à évoluer dans le niveau immédiatement supérieur.

L'examen n'englobe pas en général toutes les parties du programme, ce qui veut dire entre autres qu'il n'y a pas une corrélation entre la note et le pourcentage des compétences acquises par l'élève. Même si une telle corrélation était possible, il ne serait pas en revanche possible d'identifier ces compétences. Autrement dit rien ne permet d'affirmer que telle ou telle compétence est acquise par tel ou tel élève.

4. DES PISTES DE SOLUTIONS

Qui dit variabilité des filières, dit variabilité des besoins. La branche électronique par exemple est substantiellement différente de celle des sciences et exige de toute évidence des compétences autres que celles demandées par la filière scientifique. Or à part la règle des fourchettes, il n'existe pas d'autres méthodes pour différencier les élèves. C'est une règle qui consiste, pour schématiser un peu, à classer les branches par ordre de priorité vis à vis des matières littéraires, scientifiques et technologiques respectivement, puis d'exiger une note pour chaque matière qui soit proportionnelle à ce classement. Ainsi, si l'on juge par exemple que vis à vis des matières scientifiques la branche scientifique est plus importante que celle de l'électronique, on exigera alors une note entre 12 et 14 pour passer électronique et entre 14 et 16 pour passer sciences, comme si une note plus élevée est un gage de la validité de l'élève pour une telle branche ; or rien n'est plus faux. En effet, combien d'élèves répondent bien à ce critère sans pour autant être aptes à poursuivre leurs

études dans la filière où leurs notes les prédestinent, faute d'avoir les caractéristiques requises, et combien d'élèves sont capables de tenir la route dans une branche alors qu'ils en sont exclus par les orienteurs sous prétexte qu'ils sont hors de la fourchette prédéfinie par la règle. C'est une forme d'injustice qui ne nuit pas aux élèves uniquement mais, chose encore plus grave, à la qualité du système éducatif tout entier. C'est qu'un élève mal orienté est l'équivalent d'une matière première de mauvaise qualité que l'on fait introduire dans le processus de fabrication, en espérant en sortir un produit de qualité. Vaine tentative. Quand bien même on déploie d'efforts pour rectifier le tir, on n'obtiendra que de maigres résultats qui ne sont que trop incommensurables avec l'immensité de l'énergie consommée. Alors quel est le remède pour cet énorme problème ? Sans prétendre trouver la solution miracle, on peut tout de même donner quelques pistes qui peuvent y contribuer, ne serait-ce que partiellement. Elles ont toutes le même facteur commun : construire un indicateur des compétences. Il y a trois façons différentes d'y arriver :

1. Une fiche des compétences accompagnant l'élève durant toute sa scolarité et ne faisant apparaître que les compétences qu'il a vraiment acquises. Les différentes évaluations subies par l'élève peuvent être utilisées comme moyen de validation pour chaque compétence ;
2. Faire référence dans chaque examen aux compétences qui font l'objet de l'évaluation, et faire apparaître après correction quelles en sont celles qui sont jugées comme acquises ? ;
3. Faire passer aux élèves un test à l'entrée de la 1^{ère} année de l'enseignement secondaire pour connaître leurs niveaux et vérifier s'ils répondent bien aux attentes. Ce test sera élaboré selon les besoins de chaque filière et ouvert à tous les élèves issus de l'enseignement collégial.

Voici trois pistes qui peuvent constituer une ébauche de réflexion sur les meilleurs moyens susceptibles de résoudre la problématique de l'orientation des élèves. Il reste à signaler qu'exploités conjointement, ces trois outils peuvent donner un meilleur rendement que s'ils sont utilisés séparément.

Le deuxième critère concernant la capacité d'accueil détermine, en se basant sur un quota prédéterminé, la quantité d'élèves autorisés à passer au rang supérieur. Cette opération se

fait sans considération aucune du facteur qualité et n'a d'autre effet que de faire monter ou descendre la barre de passage au cycle suivant. Dans les deux cas, il ne fait qu'accentuer l'injustice générée par le premier critère. Ainsi, lorsque d'un côté la capacité d'accueil est telle qu'une certaine indulgence est tolérée, on constate que plusieurs élèves n'ayant pas les moyennes exigées se retrouvent dans l'enseignement secondaire ; et lorsque d'un autre côté cette capacité ne permet d'accueillir qu'un nombre réduit d'élèves, on trouve tout de même le moyen de barrer la route à pas mal d'entre eux, nonobstant leur satisfaction au critère des moyennes.

Injustice et non qualité sont donc les deux résultantes directes du système d'orientation actuel, et rien que pour cela, il mérite d'être revu en vue d'une refonte qui peut au moins garantir l'élimination de ces deux défauts.

1.3. Relations basées sur le partenariat

Quoi qu'il en soit, l'orientation reste un acte limité dans le temps qui ne sert en fin de compte qu'à aider les apprenants à choisir la destination qui cadre le mieux avec leur vocation d'un côté, et avec leurs aptitudes et capacités de l'autre. En d'autres termes, son rôle est de mettre l'élève qu'il faut à la place qu'il faut. C'est justement le non-respect de cette équation qui risque d'engendrer les deux lacunes que l'on a évoquées plus haut. Maintenant, si l'on suppose que les élèves qui proviennent de l'enseignement collégial ne répondent pas convenablement aux attentes de l'enseignement secondaire, un système d'orientation aussi perfectionné soit-il n'y peut strictement rien, pour la simple raison que le premier volet de l'équation (l'élève qu'il faut) n'est pas valide. Voici qui pose avec acuité le problème de la qualité de l'enseignement collégial comme condition préalable de la qualité de l'enseignement secondaire, ce qui n'est que trop évident vu que le système éducatif est un ensemble cohérent composé d'éléments interdépendants, et de ce fait, sa qualité minimale ne sera assurée que si l'on garantit la qualité de ses éléments. Chaque élément doit considérer celui qui le suit dans la chaîne éducative comme un client dont il faut satisfaire les besoins. Ainsi est-il nécessaire que l'enseignement collégial sache exactement quelles sont les attentes de l'enseignement secondaire et se donne comme objectif principal de les satisfaire. Chaque besoin sera analysé en détails et déployé sous forme de compétences réparties sur les différentes disciplines et contenues dans un programme qui

sera considéré par tous les protagonistes pédagogiques comme le cahier des charges à respecter impérativement.

L'interdépendance que l'on a évoquée entre les constituants du système éducatif implique que la responsabilité de la qualité de celui-ci soit une responsabilité partagée entre tout le monde. L'instauration d'une coopération étroite et d'un partenariat réel qui lient les différents sous-systèmes devient de ce fait une obligation, une nécessité vitale. Pour ne pas basculer dans l'échec, cette coopération est appelée à englober tous les domaines tout en faisant de la satisfaction des besoins du client son objectif sacré, son point de mire. En agissant de la sorte, l'enseignement secondaire, par exemple, ne se contentera pas de se barricader contre l'invasion des élèves jugés inaptes, mais il cherchera à soutenir l'enseignement collégial par tous les moyens dont il dispose pour les rendre aptes. Un soutien qui peut prendre plusieurs formes : formation continue des enseignants, échange du matériel didactique, élaboration commune des manuels scolaires, échange des enseignants, organisation de visites dans les lycées pour les élèves de l'enseignement collégial, revue commune des programmes de l'enseignement, réflexion commune sur les disciplines à caractère régional susceptibles de s'ajouter aux programmes, possibilité d'utilisation des équipements qui manquent dans les établissements de l'enseignement collégial, la préparation en commun des examens, etc. Les axes de coopération ne manquent pas, et par un simple exercice de brainstorming, on en trouvera sans aucun doute d'autres encore ; l'essentiel est de créer le cadre juridique permettant de mettre ce principe de partenariat à exécution. Lorsque c'est fait, nos établissements scolaires se transformeront certainement en une ruche qui débordera d'activités créatrices.

On définira dans ce contexte les critères d'accès à l'enseignement secondaire. C'est ces derniers qui serviront au remplacement des critères actuels d'orientation. Leur principal point fort c'est le souci d'instauration de la qualité qui sous-tend leur élaboration, en plus de leur émanation des parties concernées : enseignants, élèves et parents d'élèves confondus. On pourra même appliquer ces critères tôt dans l'itinéraire scolaire de l'élève et non pas attendre la fin de l'enseignement collégial pour le faire. Un comité tripartite dans lequel sont représentés l'enseignement collégial, l'enseignement secondaire et les parents d'élèves et dont le rôle est de suivre l'élève et de l'assister pourra assumer cette mission. Il incitera l'élève à choisir dès la dernière année de l'enseignement collégial, par exemple, la filière où

il compte poursuivre ses études en fonction bien sûr de ses préférences et de ses capacités, mais aussi, du pouvoir d'absorption du marché auquel mène la filière en question. Il peut ainsi disposer d'un pouvoir compensatoire qui tente de contribuer, en collaboration avec des organismes plus spécialisés dans la question, au rétablissement de l'équilibre entre la demande du marché et l'offre de l'enseignement, sans toutefois aller jusqu'à porter atteinte à la liberté de choisir des individus.

C'est une mission délicate qui demande de la part des membres de ce comité des facultés exceptionnelles pour convaincre, persuader, écouter, conseiller et orienter. Si l'on arrive à s'engager dans cette voie, le choix définitif d'une filière pourra être réalisé dès la fin de l'enseignement collégial, ce qui peut permettre de consacrer l'année du tronc commun à l'œuvre fort intéressante de l'alignement du profil de l'élève sur les attentes et exigences de sa filière de destination ; chose qui ne peut que profiter à la qualité de l'enseignement en général et à celle de l'enseignement secondaire en particulier.

Celui-ci doit en outre jouer un rôle de leader et de promoteur en matière de qualité auprès des cycles qui lui sont hiérarchiquement inférieurs. Il est ainsi tenu de les assister dans le traitement des anomalies, la gestion des modifications qui peuvent survenir dans la conception du système éducatif et dans la qualification des éléments nouveaux tels l'expérimentation des manuels scolaires et l'essai des prototypes concernant les matériels didactiques.

Il a aussi le devoir de collaborer dans la mise en place d'un système qualité qui est élaboré dans ses grandes lignes par les concepteurs du système éducatif, mais dont la partie opérationnelle est laissée aux soins des différents acteurs pour l'accommoder en fonction des particularités de leurs champs d'action respectifs. La relation de type client-fournisseur qui lie l'enseignement secondaire à l'enseignement collégial doit être régie par un contrat qui stipule les droits et les devoirs de chacun envers l'autre. L'enseignement secondaire a, par exemple, le droit d'exiger des élèves de qualité, et il a en revanche le devoir d'exprimer clairement ses attentes et d'aider l'enseignement collégial à mettre en œuvre les exigences relatives à la qualité. L'enseignement collégial a, de son côté, le droit d'exiger un cahier des charges sans ambiguïtés et les moyens adéquats pour le mettre en œuvre, et il a le devoir d'appliquer correctement les dispositions du système qualité.

Si par ailleurs les décideurs choisissent, pour garantir la qualité du système éducatif, l'application d'un modèle particulier d'assurance de la qualité (ISO 9001 :2000 par exemple), ils doivent contraindre tous les établissements scolaires ainsi que les autres services et organismes de l'enseignement, à mettre en œuvre un tel modèle, à condition bien sûr, de leur octroyer tous les moyens dont ils ont besoin pour y arriver.

Cependant, avant d'atteindre ce stade avancé de la mise en œuvre d'une démarche qualité globale touchant tous les domaines et impliquant toutes les parties prenantes du système éducatif, il faudrait passer par des étapes intermédiaires où le système qualité est en phase de construction. C'est une période transitoire durant laquelle le client ne peut pas exiger de son fournisseur la preuve de l'application d'un modèle d'assurance qualité, puisque celui-ci n'existe pas encore, mais il doit par contre lui demander de fournir les justificatifs attestant de la mise en pratique d'un plan qualité spécifique. Celui-ci est "*un document spécifiant quelles procédures et ressources associées doivent être appliquées par qui et quand, pour un projet, un produit, un processus ou un contrat particulier*"¹.

Cette élaboration commune du plan qualité, témoigne de la nature partenariale des relations qui doit régner entre client et fournisseur. "*Ces relations stables et profondes sont basées sur une volonté réciproque d'engagement formel pour les deux parties dans le but d'optimiser leurs intérêts communs et d'assurer leur développement mutuel à moyen et long terme. Ce type de relation réclame le respect de l'identité de chacun, la transparence et un climat de pleine confiance quant au but et à l'environnement du produit et/ou service concerné*"².

Vu sous cet angle, toute demande d'informations ou de consultation de documents relatifs à la qualité ne doit pas être perçue comme une forme d'ingérence du client dans les affaires du fournisseur ; bien au contraire elle doit être satisfaite par ce dernier car en agissant ainsi, c'est l'intérêt de tout le système éducatif qui est servi.

Le contrat ou la charte qui régit les relations client-fournisseur doit comprendre toutes les clauses nécessaires afin de clarifier, le plus possible, surtout les éventuelles pommes de discorde telles que les responsabilités de chacun vis à vis de la qualité, les niveaux de performances, les critères d'acceptation et de refus, les modalités d'intervention du client,

¹ La norme internationale de la qualité ISO 9000 :2000

² La norme française NF X50-128

etc. Malgré toutes ces précautions, il n'est naturellement pas exclu que des conflits, qu'il faut immédiatement trancher, surgissent. Dans un tel cas, un arbitrage est demandé à un comité spécialement constitué à cet effet. Il fait ses investigations sur le terrain par le biais d'un audit, qui n'est pas utilisé ici dans le but d'incriminer telle ou telle personne, mais seulement pour trouver les raisons du conflit, et proposer des recommandations pour les empêcher de se reproduire dans le futur.

1.4. Sélection et choix des fournisseurs

1.4.1. La qualité d'abord

La concurrence est considérée aujourd'hui comme un facteur clé d'évolution et de progrès, et un stimulateur sans pareil de l'innovation et de la créativité. Il est donc tout à fait légitime de penser que l'introduction de ce paramètre au sein du système éducatif lui sera d'un bon apport, et contribuera sensiblement à l'amélioration de sa qualité. Nous sommes en droit de penser aussi que le manque de concurrence entre les différents constituants de notre système éducatif n'est pas exempt de tout reproche dans la crise qui le ronge actuellement. Ni récompenses pour les bons, ni sanctions pour les mauvais, pas le moindre geste de motivation ni de dissuasion pour encourager les premiers à construire et empêcher les seconds de détruire. C'est une attitude qui favorise le statu quo si elle ne mène pas carrément vers la dérive. Il faut faire jouer la concurrence entre les académies, les établissements scolaires, les enseignants, les inspecteurs, les élèves ; entre tout le monde. Il faut transformer le système éducatif en un grand champ de compétition et de rivalité positive.

L'une des mesures à prendre pour instaurer ce climat consiste à bâtir les relations client-fournisseurs sur des bases qui laissent une large part aux considérations qualitatives. Il serait en effet plus que souhaitable d'inciter chaque client éducatif à choisir les fournisseurs avec qui il compte traiter, en se basant sur leur aptitude à satisfaire les exigences relatives à la qualité. Ce critère doit impérativement primer sur toute autre considération. Ceci est vrai pour les fournitures du type équipement matériel, il est tout aussi vrai pour les élèves et les enseignants. Les établissements de l'enseignement secondaire, par exemple, peuvent refuser de recruter à partir des centres de formation des enseignants qui ne répondent pas convenablement à leurs attentes, comme ils ont le droit de refuser de coopérer avec les

établissements de l'enseignement collégial qui n'obéissent pas à certaines normes de la qualité.

1.4.2. Différentes méthodes

La décision de préférer un fournisseur sur un autre ne sera acceptée que si elle est précédée par une ou plusieurs des mesures suivantes :

La prospection préalable : C'est une investigation auprès des fournisseurs pour recueillir les informations nécessaires permettant de constituer une base de données sur les fournisseurs actuels et potentiels. On cherchera ainsi à regrouper tous les renseignements concernant la qualité des fournitures, le taux de réussite des élèves, la qualité des ressources humaines, la disponibilité des équipements nécessaires, l'aspect relationnel, etc.

La qualification des fournisseurs : C'est un test que l'on fait passer aux fournisseurs pour évaluer leur aptitude à satisfaire aux exigences relatives à la qualité. Il peut prendre la forme d'un questionnaire que l'on demande aux fournisseurs de remplir afin de connaître notamment les dispositions qu'ils prennent pour satisfaire les besoins de leurs clients, la méthodologie appliquée pour traiter les anomalies, leur façon de gérer les modifications des programmes, la nature des relations qu'ils ont avec les fournisseurs, etc.

La sélection des fournisseurs : C'est le tri d'un fournisseur parmi plusieurs, préalablement choisis. Ce tri définitif doit se faire en considérant des critères plus subtils et en exigeant des niveaux de performances plus élevés ;

L'octroi d'agrément : Un fournisseur qui a démontré ses preuves peut prétendre à un agrément de la part de son client attestant de son aptitude à fournir des produits de qualité. C'est un acquis précieux qui ne doit cependant pas constituer pour son propriétaire un prétexte pour dormir sur ses lauriers. Bien au contraire, l'environnement concurrentiel qui prévaudrait dans le système éducatif devrait abolir définitivement cette fâcheuse attitude. Le client lui-même ne donnerait pas un agrément à vie, car il sait pertinemment que la compétitivité entre les fournisseurs finirait bien par révéler d'autres prétendants à ce certificat. Ainsi chercherait-il à effectuer un suivi rigoureux de

son fournisseur et si jamais ce dernier ne respectait pas ses obligations, il risquerait de perdre l'agrément ;

L'évaluation par échantillonnage : Des élèves triés sur le volet sont évalués par le client pour connaître leur capacité de répondre convenablement à ses attentes. On peut aussi utiliser les résultats de tests antérieurs pour apprécier le niveau d'un fournisseur.

1.4.3. La contrainte géographique

L'intérêt de l'élève et de sa famille veut néanmoins que l'école soit à proximité de son lieu de résidence, c'est la raison pour laquelle il a été décidé de circonscrire le flux des élèves à l'intérieur d'une frontière préalablement tracée (une Académie par exemple). On est même allé jusqu'à affecter pour chaque lycée un nombre limité et prédéfini de collèges qui en représentent les sources d'alimentation exclusives. Les élèves appartenant à ces collèges n'ont ainsi qu'une seule issue, sauf bien sûr si la filière qu'ils ont choisie ne se trouve pas dans le lycée en question. Cet état de fait engendre une contrainte géographique qui restreint dans la pratique le nombre de fournisseurs potentiels, et partant, remet en question l'opération de choix que l'on évoquait dans les propos précédents.

Pour éviter ce problème, qui risque d'être lourd de conséquences, il serait préférable d'éliminer ce système. L'alternative serait peut-être de rendre le régime d'internat obligatoire dans tous les lycées ou du moins possible pour ceux qui en ont besoin, ce qui éliminerait du coup la raison qui a donné lieu à ce problème et permettrait aux lycées d'élargir la liste de leurs fournisseurs potentiels.

C'est une aubaine pour notre système éducatif que d'avoir des établissements scolaires mettant en pratique un modèle d'assurance qualité. Mais si ce n'est pas encore le cas, nous pensons qu'un peu de pression de la part des clients sur les fournisseurs peut contribuer à changer l'état actuel des choses. Le client doit commencer à poser des conditions sur l'assurance qualité comme préalables à toute relation de partenariat avec les fournisseurs.

1.5. Contrôle de réception

Quel que soit le système d'orientation des élèves adopté, un contrôle à l'entrée de chaque nouveau cycle de l'enseignement est nécessaire. Il a le rôle d'identifier les élèves qui possèdent le profil adéquat et de détecter ceux qui présentent des anomalies. Les premiers

sont évidemment acceptés, les seconds sont mis en quarantaine jusqu'à la prise de l'une des deux décisions suivantes :

Leur barrer carrément la route et les aiguiller vers d'autres établissements ou d'autres filières plus adaptées à leurs aptitudes ;

Les accepter mais sous réserve de leur faire subir un programme spécial de remise à niveau, afin de remédier aux lacunes détectées lors du contrôle.

Il est utile de signaler que l'on peut éviter ce problème d'inadéquation entre le profil des candidats et les besoins de l'établissement auquel ils sont destinés si l'on applique le nouveau système d'orientation dont on a parlé précédemment.

L'évaluation des candidats se fait en considération de critères relatifs aux compétences requises par l'établissement d'accueil et en fixant les niveaux de performances exigés.

En termes plus spécialisés, on peut dire qu'il s'agit d'une évaluation diagnostique qui *"consiste à déterminer le point de départ pour un enseignement donné :*

Pour déterminer la présence ou l'absence d'habiletés jugées nécessaires (préalable pour aborder l'apprentissage d'une nouvelle unité d'apprentissage) ;

Pour déterminer le niveau de maîtrise des objectifs d'un cours en vue de situer l'étudiant dans des groupes distincts selon certaines caractéristiques telles que l'intérêt, la motivation ou toute autre variable reconnue comme étant reliée à une stratégie particulière d'enseignement ou encore un type d'apprentissage donné"³.

Pour DELANDSHEERE⁴, l'évaluation diagnostique doit répondre aux questions suivantes :

Pourquoi un apprentissage ne s'est-il pas produit ?

Quelles matières ou techniques l'étudiant domine-t-il insuffisamment ?

Quels sont les processus mentaux en cause ?

Dans les conditions actuelles d'application d'un système d'orientation tenant compte principalement des résultats scolaires des élèves, le contrôle à l'entrée de chaque nouveau cycle doit être rigide. Au fur et à mesure que l'on commence à appliquer le nouveau système

³ LEGENDRE, R. 1988. Dictionnaire actuel de l'éducation. Paris-Montréal : LAROUSSE.

⁴ DELANDSHEERE, G. 1980. Evaluation continue et examens, précis de docimologie. Paris : FERNAND-NATHAN.

d'orientation basé entre autres sur le suivi des élèves tôt dans leur scolarité et la coopération entre le cycle amont et le cycle aval, le contrôle sera de plus en plus allégé jusqu'à ce qu'il soit complètement annulé, lorsque l'on aura correctement maîtrisé le dit système.

En attendant, les résultats des différents contrôles sont enregistrés et conservés dans des fiches classées selon les établissements de provenance des élèves. Ils serviront par la suite à évaluer ces établissements afin de décider de l'éventuelle implication de ces derniers dans une relation de partenariat.

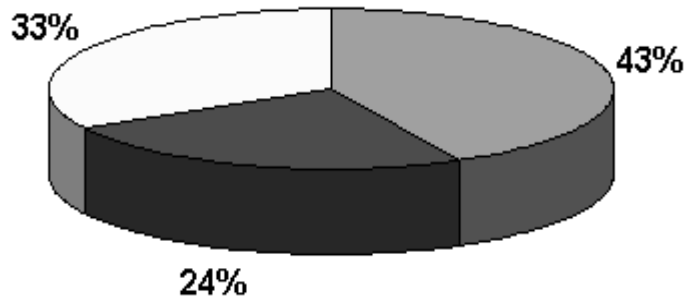
Contrôle ou pas, l'identification de l'établissement d'origine pour chaque élève est nécessaire pour déterminer la part de responsabilité de chacun dans un éventuel échec de celui-ci.

Des fiches sont élaborées à cet effet. Elles définissent l'itinéraire scolaire de l'élève avec des précisions sur les établissements, les enseignants, les compétences acquises, les niveaux de performances, etc.

5. CONCLUSION

Le système éducatif est un système séquentiel formé de cycles étroitement liés et fortement interdépendants. Sa conception doit être sous tendue par une approche systémique et une démarche intégrée garantissant la prise en compte de tous ses paramètres et l'implication de toutes les parties intéressées. C'est le seul gage réel pour espérer avoir de chances concrètes d'atteindre la qualité escomptée. Et encore faut-il apporter le soin nécessaire aux maillons les plus faibles de la chaîne qui sont les interfaces des éléments constitutifs. Si par contre on continue à encourager le cloisonnement des cycles où chacun se considère comme un système fermé capable de se suffire à lui-même et n'échangeant rien avec son environnement, la crise de la qualité ne fera que perdurer.

Les disciplines littéraires participent à un taux anormalement élevé (43%) dans la réussite de cet élève



■ matières Littéraires ■ matières scientifiques
 □ matières technologiques

Disciplines	Notes
Arabe	18
Education islamique	19
Français	17
Deuxième langue	18
Education Physique	18
Total matières littéraires	196
Mathématiques	08
Sciences physiques	10
Physique spécialisée	08
Total matières scientifiques	112
Construction mécanique	10
Etude systèmes	10
Laboratoire et atelier	12
Total matières technologiques	152
Moyenne générale	12,31

Figure 28 : Les limites de l'opération d'orientation

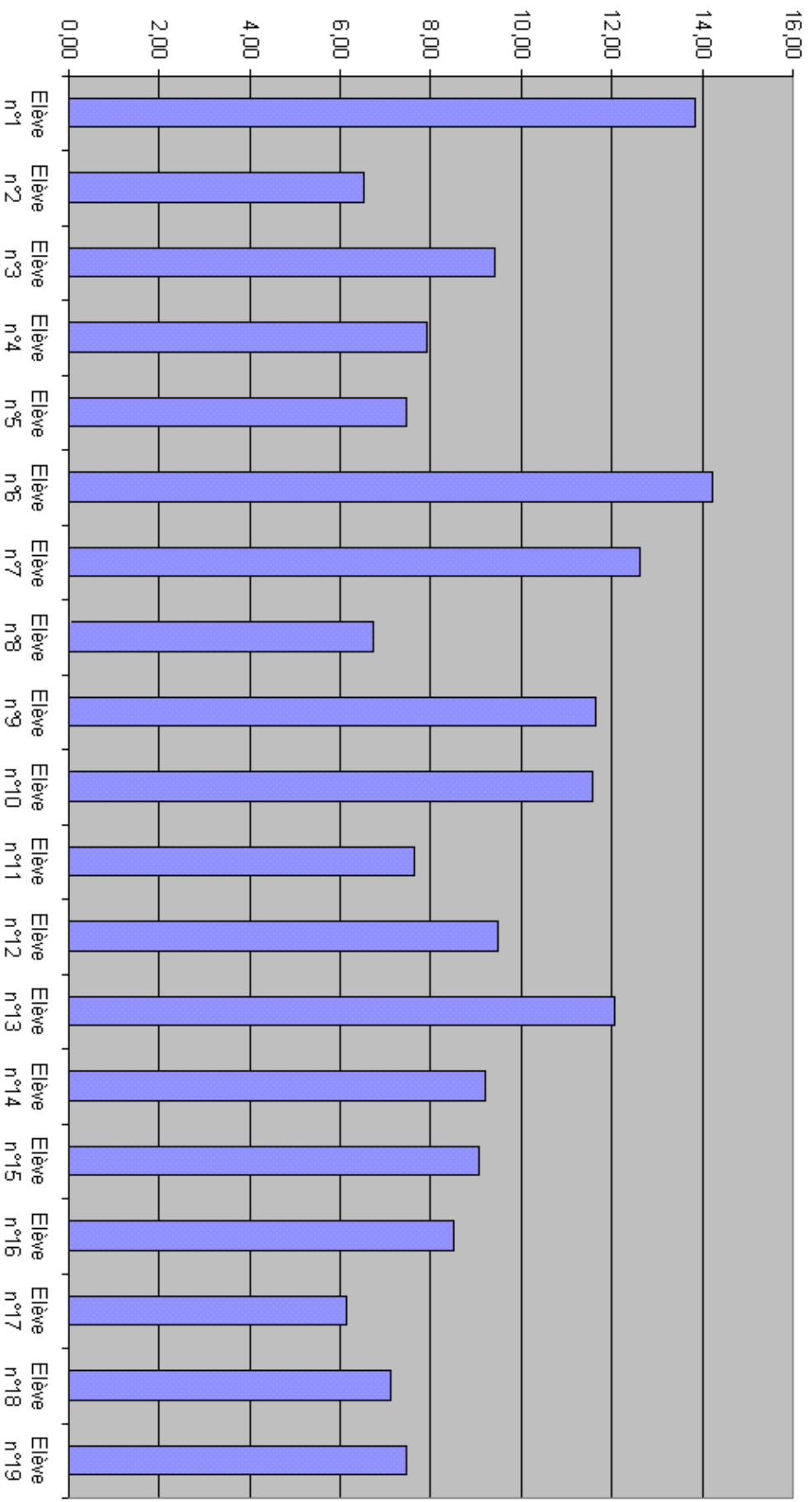


Figure 29: Le niveau des matières scientifiques chez les élèves de la branche électronique